

**Réunion du 07 décembre 2011
à la Maison de l'Intercommunalité, à 18h30**

date de la convocation : 30 novembre 2011

Etaient présents (23) :

Le Président Hubert DELHOMMEAU
Les Vice-présidents Charles BATY, Damien GRASSET, Corinne FERRE, Marc PRÉAULT
Les Membres Marc ARNAUDEAU, Philippe BAUDRY, Pierre BELLEIL, Lionel BOSSIS, Francis BRETON, Joseph CARDINAUD, Bernard DABRETEAU, Jean-Paul DENIAUD, Bernard DENIS, Joseph GALLOT, Alain GRASSET, Jean-Noël GROLLEAU, Bernard LOUINEAU, Jeanne MARTINEAU, Marie MERLET, Chantal NICOLEAU, Christel RAFSTEDT (à partir de 18h50), Joël RAIMBERT

Les Membres consultatifs

Avaient donné procuration (3) : Jean-Claude BROUSSEAU à Corinne FERRE
Stéphane JARNY à Pierre BELLEIL
Alain LEBOEUF à Bernard DABRETEAU

Etaient excusés (3) :

Les Membres
Les Membres Consultatifs Gérard BRETIN, Noémie GAUTRON, Maryline GRATON

Etait absent (1) :

Les Membres
Les Membres consultatifs Régis POIRIER

Assistaient à la réunion : Yves BAUDOIN Trésorier principal, Yoann GAUVRIT

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués votants : 26

ORDRE DU JOUR

- ✍ 146 – Travaux salle de sport – convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Rocheservière
- ✍ 147 – Renouveau du Contrat Enfance et Jeunesse
- ✍ 148 – Vote des redevances 2012 du SPANC
- ✍ 149 – Vote de la grille des Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2012
- ✍ 150 – Création d'une commission Intercommunale des Impôts Directs
- ✍ 151 – Fonds de concours de fonctionnement – demande de la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine
- ✍ 152 – Décision modificative n°1 – budget général
- ✍ 153 – Décision modificative n°2 – budget annexe Eco nomie
- ✍ 154 – Subvention complémentaire à l'association de la halte-garderie
- ✍ 155 – Tarif de la location de la salle annexe de Belleroche
- ✍ 156 – ZA La Croix-Biton – Cession d'un terrain à la SCI 4R
- ✍ 157 – ZA Le Chaillou – acquisition de terrain aux conjoints AMIAUD
- ✍ 158 – Eclairage public des zones d'activités économiques – convention avec le SyDEV pour la réduction de l'éclairage
- ✍ 159 – Chapelle Saint-Sauveur – avenant aux marchés de travaux
- ✍ 160 – Extension de la base de Canoë-kayak – attribution des marchés
- ✍ 161 – Fixation des tarifs de la régie de l'Office de Tourisme – délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président
- ✍ 162 – Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat
- ✍ 163 – Programme d'aides habitat 2010 – 2012 – nouvelles actions
- ✍ 164 – Marché de suivi animation des mesures habitat 2010 - 2012 – avenant n°2
- ✍ 165 – Convention de mise à disposition de matériel avec les communes membres de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
- ✍ 166 – Convention de gestion avec le SyDEV relative au contrat groupe de fourniture d'énergie électrique pour l'éclairage public
- ✍ 167 – Convention de prestation de service avec le SyDEV pour la gestion administrative et technique du contrat de fourniture d'énergie électrique pour l'éclairage public
- ✍ 168 – Convention avec le Centre de Gestion de la Vendée définissant les modalités de la prestation paie

Après l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire par Monsieur le Président, en vertu de l'article L.212-15 du CGCT, le Conseil Communautaire nomme, à l'unanimité, Monsieur Francis BRETON, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Ces points amèneront une décision de la part du Conseil. Il s'agit :

- ✍ 154 : Finances – Subvention complémentaire à l'association de la halte-garderie
- ✍ 155 : Finances – Tarif de location de la salle annexe de Belleruche

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 26 octobre 2011

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2011, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu

Décisions du Bureau

Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU

⇒ Compte Rendu de la réunion du 07 novembre 2011 :

✍ 141 – Programme d'aides Habitat 2010 - 2012 – mises en paiement

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1109-134 en date du 04 novembre 2009 a validé le règlement du programme d'actions habitat triennal et a donné pouvoir au Bureau, dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année, de mettre en paiement les aides, après réalisation conforme des travaux.

Il présente la liste des dossiers approuvés par les commissions habitat des 21 avril et 07 juillet 2011 pour être mis en paiement :

| Façades | | | | |
|---------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| N° | Nom et prénom du bénéficiaire | Commune | Montant des travaux éligibles | Montant de la subvention |
| F49 | FERRE François | Saint-Sulpice-le-Verdon | 11 311.61 Euros | 700.00 € |
| F51 | MERLET Michel | Mormaison | 7 497.07 Euros | 700.00 € |

Montant total à payer : 1 400.00 Euros Reste disponible pour 2011 : 5 420.03 Euros
Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 18 depuis le début du dispositif : 47

Monsieur le Président demande à Madame Corinne FERRE – dépositaire d'un dossier à titre personnel – ne pouvant donc prendre part au vote, de sortir de la salle.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

⇒ **Compte Rendu de la réunion du 28 novembre 2011 :**

🗍 **142 – Programme d'aides habitat 2010 - 2012 – mises en paiement**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°109-134 en date du 04 novembre 2009 a validé le règlement du programme d'actions habitat triennal et a donné pouvoir au Bureau, dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année, de mettre en paiement les aides, après réalisation conforme des travaux.

Il présente la liste des dossiers approuvés par les commissions habitat des 28 octobre et 24 juin 2010, 03 février, 21 avril et 07 juillet 2011 pour être mis en paiement :

| Economies d'énergie | | | | | |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------|---|----------------------|--------------------------|
| N° | Nom et prénom du bénéficiaire | Commune | Travaux | Montant des factures | Montant de la subvention |
| EE22 | BRETIN Philippe | Saint-Philbert-de-Bouaine | Isolation | 12 583.00 € | 700.00 € |
| EE54 | DESNEE Alain | Saint-André-Treize-Voies | Chaudière à condensation | 3 908.52 € | 700.00 € |
| EE64 | LARDIERE Marie-Josèphe | L'Herbergement | Isolation | 1 947.74 € | 486.94 € |
| EE66 | BAUDRY Liliane | Rocheservière | Isolation | 12 489.48 € | 700.00 € |
| EE68 | AIRIAU Paul | Saint-André-Treize-Voies | Chaudière à condensation | 7 740.48 € | 700.00 € |
| EE69 | SORET Christophe | Saint-André-Treize-Voies | Isolation et vmc double flux | 4 144.15 € | 700.00 € |
| EE70 | MARTINEAU Claude | Saint-Philbert-de-Bouaine | Chaudière à condensation et régulation | 7 481.02 € | 700.00 € |
| EE71 | PIVETEAU Roland | Saint-Philbert-de-Bouaine | Isolation | 1 663.20 € | 415.80 € |
| EE79 | DROUIN Luc | Saint-André-Treize-Voies | Chaudière à condensation et régulation | 5 398.64 € | 700.00 € |
| EE85 | BRETIN Joseph | Saint-Philbert-de-Bouaine | Chaudière à condensation | 5 900.18 € | 700.00 € |
| EE88 | JOUANNE Mathieu | Saint-Philbert-de-Bouaine | Chaudière à condensation et thermostat ambiance | 5 025.10 € | 700.00 € |
| EE91 | CLAVIER Emmanuel | Saint-Sulpice-le-Verdon | Chaudière bois | 19 300.00 € | 700.00 € |

Montant total à payer : 7 902.74 €uros Reste disponible pour 2011 : - 9 360.53 €uros
 Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 48 depuis le début du dispositif : 71

| Assainissement non collectif | | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| N° | Nom et prénom du bénéficiaire | Commune | Montant des travaux éligibles | Montant de la subvention |
| AS9 | GILBERT Anthony | Saint-André-Treize-Voies | 7 301 €uros | 700.00 € |

Montant total à payer : 700 €uros Reste disponible pour 2011 : 13 300 €uros
 Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 11 depuis le début du dispositif : 13

| Label Habitat Grand Axe | | | | | |
|--------------------------------|-------------------------------|----------------|-----------------------------|-------------|--------------------------|
| N° | Nom et prénom du bénéficiaire | Commune | Type de logement et surface | Label | Montant de la subvention |
| L3 | EPIARD Denis | L'Herbergement | 1T3 – 71 m ² | de niveau 2 | 2 300 € |

Montant total à payer : 2 300 €uros Reste disponible pour 2011 : 9 700 €uros
 Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 1 depuis le début du dispositif : 6

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

🗍 **143 – Extension de la base de canoë Kayak – location d'un lieu de stockage pendant les travaux**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°109-120, prise lors de sa séance en date du 14 septembre 2011 a validé le projet d'extension du local canoë-kayak et a lancé la consultation pour la réalisation des travaux.

Il expose que pendant les travaux d'extension (janvier à mai 2012), il est nécessaire d'entreposer l'ensemble du matériel (canoës, kayaks, pagaies, gilets) actuellement stockés à la base. Monsieur Romuald GOYAU, propriétaire de garages à proximité a accepté que le matériel soit entreposé chez lui.

En contrepartie de cette occupation, Monsieur le Président propose que la communauté de communes lui accorde une indemnité de 500 €uros pour la location de ces 60 m² de garage entre début janvier et fin avril 2012.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte de louer 60 m² de garage situé 20 place de la Mairie, auprès de Monsieur Goyau Romuald entre le 1^{er} janvier et 31 avril 2012, accepte de lui verser une indemnisation globale de 500 €uros pour les 4 mois d'occupation de ses garages, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision.

144 – Travaux d'eaux pluviales de la ZA La Chevasse – approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la consultation

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Communautaire, par la délibération n°1002-008, prise lors de sa séance en date du 01 février 2010 a retenu le cabinet SUSSET pour la mission de maîtrise d'œuvre de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales et d'un bassin d'orages sur la zone d'activités économiques de la Chevasse à Saint-Sulpice-le-Verdon.

Monsieur le Président présente le dossier de consultation des entreprises réalisé par le maître d'œuvre du projet. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 80 000 €uros hors taxes. La consultation se fera sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, valide le projet tel que présenté, lance la consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision.

145 – Travaux d'eaux pluviales de la ZA La Chevasse – détermination définitive de la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Communautaire, par la délibération n°1002-008, prise lors de sa séance en date du 01 février 2010 a retenu le cabinet SUSSET pour la mission de maîtrise d'œuvre de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales et d'un bassin d'orages sur la zone d'activités économiques de la Chevasse à Saint-Sulpice-le-Verdon contre un taux de rémunération fixé à 5.10% du coût estimatif hors taxes des travaux.

Pour tenir compte du coût prévisionnel des travaux évalué à 80 000 €uros hors taxes, le forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêté à la somme de 4 080 €uros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, arrête de manière définitive la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 4 080 €uros hors taxes pour la construction d'un réseau d'eaux pluviales et d'un bassin d'orage sur la zone d'activités de La Chevasse, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau.

Commission Sport

Rapporteur : Marc PREAULT

Compte rendu d'activités de la commission :

146 – Travaux salle de sport – convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec la commune de Rocheservière

Monsieur le Président rappelle que depuis 2010, la communauté de communes a entrepris des travaux de réhabilitation de la de la salle de sport intercommunale et plus particulièrement de la toiture en y installant une centrale solaire photovoltaïque.

Après étude de la commission, Il propose qu’en 2012, la communauté de communes poursuivre ses travaux de rénovation en changeant le revêtement mural intérieur de la salle et en améliorant l’accessibilité aux handicapés des vestiaires et des sanitaires de la salle L’ensemble de ces travaux est estimé à 45 000 €uros hors taxes.

Dans le même temps, une réflexion au niveau de la municipalité de Rocheservière s’est engagée pour rénover la salle de sport voisine. C’est pourquoi, afin de limiter les interfaces entre maîtres d’ouvrages, maîtres d’œuvres et entreprises sur une emprise limitée, et dans l’objectif d’optimiser l’utilisation des deniers publics, la commune de Rocheservière et la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière ont décidé d’effectuer ces travaux de manière concomitante. Les deux salles formant un complexe sportif indissociable.

Au regard de la loi MOP du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d’ouvrage unique et à ses rapports avec la maîtrise d’œuvre privée et notamment son article 2-II, Monsieur le Président propose de déléguer la maîtrise d’ouvrage à la commune de Rocheservière, en passant une convention.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Communautaire accepte d’engager des travaux de rénovation à l’intérieur de la salle de sport intercommunale, approuve le principe du recours à la maîtrise d’ouvrage unique pour cette opération de rénovation du revêtement mural et d’amélioration de l’accessibilité de la salle, désigne la commune de Rocheservière comme maître d’ouvrage unique du projet, approuve le projet de convention de maîtrise d’ouvrage unique, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l’exécution de la présente décision.

18h50 : Arrivée de Madame Christel RAFSTEDT à la séance.

Communication et TIC

Rapporteur : Marc PREAULT

Compte rendu d’activités de la commission :

✚ Schéma départemental d’aménagement numérique

Les communautés de communes seront appelées à participer financièrement au développement du très haut débit sur le territoire communautaire. Monsieur le Président précise que le déploiement du très haut débit se fera dans un premier temps par le Conseil Général qui financera 1 point optique par canton et 1 pour les Vendéopôles. Puis chaque communauté de communes sera chargée avec l’aide du CG de définir ses priorités de déploiement pour son propre territoire. Monsieur Alain LEBOEUF Président de la commission économie numérique, réseaux et transports aura certainement l’occasion d’en reparler plus en détail lors d’une prochaine séance.

✚ Site Internet

Une réunion du groupe de travail Internet est programmée le 12 janvier à 18h30 pour faire un point sur les statistiques des sites et les éventuelles améliorations à apporter.

✚ Signalétique des zones d’activités

Préparation d’une consultation comportant 2 lots, un lot pour les panneaux de signalétique routière et un lot pour les panneaux spécifiques pour les zones d’activités. Pour le second lot, Monsieur PREAULT précise que si les propositions ne convenaient pas, un travail de création de mobilier sera demandé à une agence.

🗨 Compte rendu de la réunion de la commission du 01 décembre 2011 :

🗨 Compte rendu d'activités de la commission :**✦ animateurs jeunesse**

L'ensemble des acteurs associatifs concernés par la constitution de cette association sera réuni le 21 décembre prochain à 20H30 à la salle des Forges à Saint-André-Treize-Voies.

✦ Radars pédagogiques de vitesse

Les communes de Rocheservière et de Saint-Sulpice-le-Verdon disposeront des appareils à partir de janvier 2012 pour 3 mois.

✦ Inter centre le 14 décembre

Spectacle de marionnettes à Saint-Philbert-de-Bouaine.

✦ Planète des P'tites Canailles

Proposition de renouvellement de l'animation en 2012 auprès des assistantes maternelles du canton.

🗨 147 – Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse

Monsieur le Président rappelle que depuis 2003, il existe une politique contractuelle avec la Caisse d'allocations Familiales de la Vendée en faveur de l'enfance et la jeunesse. Prolongé en 2006, le Contrat Temps Libre communautaire a également reçu la participation de la Mutualité Sociale Agricole.

Depuis 2007, le contrat s'appelle Contrat Enfance et Jeunesse. Monsieur le Président précise que c'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé.

La convention est signée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011, ce qui permettra au territoire de recevoir une participation globale maximum d'environ 367 000 €uros de la CAF (346 000 €uros) et de la MSA (21 000 €uros).

Concernant ce renouvellement de contrat, Monsieur le Président précise que les dépenses de la halte-garderie de Saint-Philbert-de-Bouaine et celles de la halte-garderie itinérante sont désormais intégrées au contrat communautaire.

Un bilan annuel sera organisé au cours duquel sera examiné le niveau de réalisation des objectifs. La participation de la CAF et de la MSA sera alors versée à la communauté de communes qui en fera la répartition au niveau de chaque commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de renouveler l'engagement de la communauté de communes pour une durée de quatre ans sur une démarche de Contrat Enfance et Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2011 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et la Mutualité Sociale Agricole de Vendée, accepte de développer les actions détaillées dans le programme d'actions, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision.

Monsieur DABRETEAU intervient en demandant que soit étudiée la possibilité d'un transfert de la compétence jeunesse dans l'avenir.

Monsieur le Président répond que ce transfert est prématuré pour le moment et que ce n'est pas l'orientation qui a été prise pour le développement des postes d'animateurs notamment.

Environnement

Rapporteur : Damien GRASSET

Compte rendu d'activités de la commission :

SPANC – Bilan d'activités 2011

Subventions à l'étude de filière :

2009 : 4 subventions pour un total de 600 €

2010 : 16 subventions pour un total de 2 375 €uros et 8 dossiers travaux aidés.

2011 : 10 subventions pour un total de 1 480 €uros et 15 dossiers travaux aidés.

Contrôles réalisés :

En 2010 : 43 contrôles conception réalisés et 37 contrôles réalisation + 14 contrôles de bon fonctionnement

En 2011 : 54 contrôles conception et 39 contrôles de réalisation + 23 diagnostics immobiliers

SPANC – installations neuves

La demande de subvention 2012 auprès de l'Agence de l'Eau relative aux contrôles des installations neuves a été adressée.

Transfert automatique du pouvoir de police des Maires au Président de la communauté de communes

Tous les Maires du canton ont fait part par écrit de leur refus de transmettre leur pouvoir de police au Président de la communauté de communes concernant l'assainissement non collectif et le ramassage des ordures ménagères. Une copie des courriers a été transmise à la Préfecture pour information.

148 – Vote des redevances 2012 du SPANC

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°05-113, prise lors sa séance en date du 14 décembre 2005 a créé le service d'assainissement non collectif. Il rappelle également que le Conseil, par la délibération n°1105-086, prise lors de sa séance en date du 25 mai 2011 a arrêté les redevances pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et la prestation de vidanges pour un cycle de 6 années à compter du 1^{er} septembre 2011.

Monsieur le Président rappelle que le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes provenant de la redevance à la charge des usagers du SPANC. Il est proposé de facturer aux propriétaires le coût des contrôles de l'existant et le coût des contrôles des installations neuves à travers une somme forfaitaire.

Pour le contrôle de conception des travaux d'une installation neuve dans le cadre d'un permis de construire ou de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif existante, il propose que le coût du service soit maintenu forfaitairement à 20 €uros TTC.

Pour le contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve dans le cadre d'un permis de construire ou de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif existante, il propose que le coût du service soit maintenu forfaitairement à 70 €uros TTC.

Suite à une première visite sur le terrain entraînant un avis défavorable, il propose que le coût du service d'un 2nd contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve ou de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif existante soit maintenu forfaitairement à 35 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête le montant 2012 de la redevance pour le contrôle unitaire de conception des installations neuves à 20 €uros TTC, arrête le montant 2012 de la redevance pour le contrôle unitaire de réalisation des installations neuves à 70 €uros TTC, et arrête le montant 2012 de la redevance pour le 2nd contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées à 35 €uros TTC.

149 – Vote de la grille des Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2012

Par une délibération en date du 6 décembre 2000, le Conseil de District a décidé de percevoir sur son périmètre, en lieu et place du Syndicat Mixte Montaigu-Rocheservière, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instituée par ce dernier. Elle est ensuite reversée au Syndicat Mixte Montaigu-Rocheservière.

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la communauté de communes doit voter le produit de cette redevance. Pour qu'une nouvelle grille puisse être applicable au 1^{er} janvier 2012, elle doit être fixée avant cette date. La grille tarifaire 2012 adoptée par le Syndicat Mixte propose une diminution de 2% des tarifs adoptés en 2011. Elle se détaille de la manière suivante :

| Caractéristiques des conteneurs | Partie fixe annuelle ⁽¹⁾ | Prix unitaire pour chaque vidage | Prix unitaire par accès aux déchetteries au-delà des 4 accès pour l'apport de tout type de déchets par année civile prévus dans la partie fixe ⁽²⁾ | Prix unitaire par accès aux déchetteries au-delà des 4 accès pour l'apport de déchets verts par année civile prévus dans la partie fixe ⁽²⁾ | Partie fixe annuelle complémentaire des apports volontaires « dépannage » quelque soit le nombre de personnes au foyer | Prix unitaire par dépôt de 40 litres des apports volontaires « dépannage » quelque soit le nombre de personnes au foyer |
|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---|--|--|---|
| 80 L | 46.38 € | 3.00 € | 5,09 € | 1.57 € | 10.00 € | 1.20 € |
| 120 L | 86.95 € | 4.07 € | | | | |
| 180 L | 129.85 € | 4.96 € | | | | |
| 240 L | 171.55 € | 6.67 € | | | | |
| 340 L | 243.47 € | 8.10 € | | | | |

⁽¹⁾ accès au service et 4 accès aux déchetteries (article 6 du règlement de service) ⁽²⁾ article 6 du règlement du service

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire entérine la grille tarifaire des Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1^{er} janvier 2012 tel que décrite ci-dessus.

Cette diminution s'explique par les bons résultats du tri des habitants, est la conséquence directe des nouveaux marchés, et par le fait que le syndicat dispose désormais d'un fonds de roulement suffisant pour fonctionner.

Finances

Rapporteur : Alain LEBOEUF

Compte rendu d'activités de la commission :

Proposition d'avenant actions CTU 2010 - 2012

La modification suivante est proposée au syndicat mixte du Pays du Bocage vendéen :

| Rocheservière | | | CTU | | autres financeurs | | CCCR | |
|------------------------------|---------------------|-----|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| ZA les Genêts | 200 000,00 € | HT | 88 315,00 € | 44,2% | 40 000,00 € | 20% | 71 685,00 € | 35,8% |
| ZA Le Petit Saint-André | 290 000,00 € | HT | 150 000,00 € | 51,7% | 42 250,00 € | 14,6% | 97 750,00 € | 33,7% |
| Animation dispositif Habitat | 107 300,00 € | TTC | 35 000,00 € | 32,6% | - € | 0,0% | 72 300,00 € | 67,4% |
| Thermographie | 60 000,00 € | TTC | 30 000,00 € | 50,0% | 18 000,00 € | 30,0% | 12 000,00 € | 20,0% |
| Loisirs de pleine nature | 190 000,00 € | HT | 95 000,00 € | 50,0% | 20 000,00 € | 10,5% | 75 000,00 € | 39,5% |
| | 847 300,00 € | | 398 315,00 € | 47,0% | 120 250,00 € | 14,2% | 328 735,00 € | 38,8% |

| AVENANT 1 CTU2 | | | CTU | | autres financeurs | | CCCR | |
|------------------------------|---------------------|-----|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| ZA les Genêts | - € | HT | - € | 0% | - € | 0% | - € | 0% |
| ZA Le Petit Saint-André | 235 000,00 € | HT | 128 000,00 € | 54,5% | 59 067,60 € | 25,1% | 47 932,40 € | 20,4% |
| Animation dispositif Habitat | 132 000,00 € | TTC | 66 000,00 € | 50,0% | - € | 0,0% | 66 000,00 € | 50,0% |
| Thermographie | 90 000,00 € | TTC | 30 000,00 € | 33,3% | 40 225,70 € | 44,7% | 19 774,30 € | 22,0% |
| Loisirs de pleine nature | 320 000,00 € | HT | 174 815,00 € | 54,6% | 18 373,44 € | 5,7% | 126 811,56 € | 39,6% |
| | 777 000,00 € | | 398 815,00 € | 51,3% | 117 666,74 € | 15,1% | 260 518,26 € | 33,5% |

150 – Création d'une commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission est à prendre, à la majorité simple, à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 30 décembre 2011 pour que la commission exerce ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012. Elle doit être notifiée à la direction départementale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 14 janvier 2012.

Il précise que :

- cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
 - participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
 - donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
- l'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :
 - de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
 - de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).
- ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
 - être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
 - avoir 25 ans au moins,
 - jouir de leurs droits civils,
 - être familiarisées avec les circonstances locales,
 - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
 - être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.
- la condition prévue au 2^{ème} alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,
- la liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :
 - 10 commissaires titulaires,
 - 10 commissaires suppléants.
- la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Après consultation des communes membres, Monsieur le Président présente la liste de membres potentiels :

PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté de communes

| | Nom, Prénom | Adresse | Profession | Catégorie |
|----|---------------------------|---|-----------------|--------------------------|
| 1 | M. GUILLOU Roger | 4 rue du Val de Loire 85260 L'HERBERGEMENT | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 2 | M. DANIEAU Hubert | 26 rue du Coin 85260 L'HERBERGEMENT | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 3 | M. ROUSSEAU Rémi | 17 rue des Primevères 85260 L'HERBERGEMENT | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 4 | M. OUVRARD Michel | 8 rue du Moulin des Champs 85260 L'HERBERGEMENT | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 5 | M. JOUSSE Jacques | 20 rue de l'Aveneau – La Gélussière 85260 MORMAISON | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 6 | M. GALLOT Joseph | 22 rue des Mésanges 85260 MORMAISON | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 7 | M. DOUTEAU Joseph | 11 rue de la Charmille 85620 ROCHESERVIERE | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 8 | M. HERVOUET Félix | 8 rue Belle Croix 85620 ROCHESERVIERE | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 9 | Mme ABLINE Marie -Thérèse | La Coussaie 85620 ROCHESERVIERE | Retraitée | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 10 | M. GUIBERT Daniel | 1 La Dorinière 85620 ROCHESERVIERE | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 11 | M. ARNAUD Jean | 6 rue des Tonnelles 85260 SAINT ANDRE TREIZE VOIES | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 12 | M. AIRIAU Paul | 2 rue des Jardins 85260 SAINT ANDRE TREIZE VOIES | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 13 | M. PICHAUD Paul | 37 rue du Bocage 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAIN | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 14 | M. MARTINEAU Claudic | La Ganachère 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAIN | Artisan peintre | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 15 | M. BATY Charles | 8 rue du Fief Louis 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAIN | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 16 | M. BORDET Rémi | 4 avenue des Acacias 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAIN | Pharmacien | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 17 | M. BRETIN Gérard | 12 rue des Landes 85260 SAINT SULPICE LE VERDON | | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 18 | Mme DROUIN Marietta | 4 rue de l'Issoire 85260 SAINT SULPICE LE VERDON | | CFE, TH, Taxes Foncières |

Personnes non domiciliées dans le périmètre de la communauté de communes

| | | | | |
|----|-----------------------------|--------------------------------------|------------|--------------------------|
| 19 | M. SORIN Pascal | 23 rue Beausoleil 44116 VIEILLEVIGNE | Boulangier | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 20 | M. HULOT DE COLLART Gervais | Les Ageos 85140 SAINTE FLORENCE | | CFE, TH, Taxes Foncières |

PROPOSITION DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté de communes

| | Nom, Prénom | Adresse | Profession | Catégorie |
|----|------------------------|---|---------------------|--------------------------|
| 1 | M. BARITEAU Claude | 1 impasse Jacques Offenbach 85260 L'HERBERGEMENT | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 2 | M. CHAUVIN Jean | 8 rue de l'Eviaud 85260 L'HERBERGEMENT | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 3 | M. ROUX André | 6 rue du Bois Chollet 85260 L'HERBERGEMENT | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 4 | M. LEGROS Roland | Le Bois des Vallées 85260 L'HERBERGEMENT | Dentiste | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 5 | Mme VERDUYN Bernadette | 2 rue Lucien Morilleau 85260 MORMAISON | Retraîtée | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 6 | Mme MERLET Marie | L'Epinay 85260 MORMAISON | Professeur | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 7 | M.LARDIERE Gérard | 10 rue de la Verrie 85620 ROCHESERVIERE | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 8 | M. MARET Gilles | 50 grande Rue 85620 ROCHESERVIERE | | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 9 | M. BELLEIL Pierre | La Tucherresse 85620 ROCHESERVIERE | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 10 | M. SAUNIER Bernard | 17 rue des Alouettes 85620 ROCHESERVIERE | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 11 | M. GRASSET Gérard | 1 rue des Battages 85260 SAINT ANDRE TREIZE VOIES | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 12 | M. BRENON Joël | La Courlière 85260 SAINT ANDRE TREIZE VOIES | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 13 | M. GROLLEAU Jean-Noël | 9 rue du Grand Air 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE | Retraité | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 14 | M. BOUAUD Christophe | Le Petit Breuil du Faux 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE | Artisan maçon | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 15 | M. LECLAIR Remi | 1 allée des Alisiers 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE | Directeur technique | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 16 | M. ROY Maurice | 6 rue du Fief Louis 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE | Kinésithérapeute | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 17 | M. DURAND Roland | La Grande Chevasse 85260 SAINT SULPICE LE VERDON | Restaurateur | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 18 | M. GARREAU Yves | La Boucherie 85260 SAINT SULPICE LE VERDON | | CFE, TH, Taxes Foncières |

Personnes non domiciliées dans le périmètre de la communauté de communes

| | | | | |
|----|---------------------|--------------------------------------|-------------------|--------------------------|
| 19 | M. HAMELIN François | Le Bois Naud 44650 CORCOUE SUR LOGNE | Chef d'entreprise | CFE, TH, Taxes Foncières |
| 20 | M. DURAND Frédéric | 11 rue Gabriel Poiron 85600 BOUFFERE | Chef d'entreprise | CFE, TH, Taxes Foncières |

Après en en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire créé, pour un exercice des compétences à compter du 1^{er} avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs, nomme Monsieur Hubert DELHOMMEAU en qualité de représentants de l'établissement public de coopération intercommunale, et dit que cette liste sera notifiée à la direction départementale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

151 – Fonds de concours de fonctionnement – demande de la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine

Monsieur le Président expose que la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine envisage de développer son parc éolien des Landes de Bouaine composé aujourd'hui de 8 éoliennes de 2 mégawatt en implantant 2 nouvelles éoliennes. Monsieur le Président précise que depuis 2006 la réglementation impose aux communes de se doter d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) pour poursuivre son action en faveur des énergies renouvelables.

Au regard des répercussions financières que peut avoir l'implantation d'une éolienne sur le territoire, il propose que la communauté de communes vers un fonds de concours spécifique à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'élaboration d'un dossier de création de ZDE. Le coût prévisionnel de l'étude à la charge de la commune est de 4 634.50 €uros TTC.

Monsieur le Président rappelle la règle selon laquelle la communauté de communes ne peut financer plus de 50% du solde d'opération à autofinancer par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de mettre un place un fonds de concours spécifique pour les études de Zone de Développement de l'Eolien à destination des communes du canton de Rocheservière, donne un avis favorable à la demande présentée par la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour les frais d'élaboration d'un dossier de Zone de Développement de l'Eolien pour l'implantation de deux éoliennes supplémentaires sur le parc éolien des Landes de Bouaine, accorde un fonds de concours de 2 317 €uros à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, et autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs au versement de cette aide.

152 – Décision modificative n°1 – budget général

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de corriger le budget primitif afin d'ajuster les amortissements de l'année.

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|---|-----------------|-----------------|
| <u>Section d'Investissement</u> | | |
| 238/041 - Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles | | 5 000 € |
| 20417/041 - Autres établissements publics locaux | 5 000 € | |
| Total SI | 5 000 € | 5 000 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire modifie le budget général 2011.

153 – Décision modificative n°2 – budget annexe Economie

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de corriger le budget primitif afin d'ajuster les amortissements de l'année.

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|--|-----------------|-----------------|
| <u>Section de Fonctionnement</u> | | |
| 66111/66 - Intérêts réglés à l'échéance | -700 € | |
| 6811/042 - Dotations aux amortissements | 700 € | |
| 654/65 - Pertes sur créances irrécouvrables | -2 € | |
| 6554/65 - Contributions aux organismes de regroupement | 2 € | |
| Total SF | 0 € | 0 € |
| <u>Section d'Investissement</u> | | |
| 28031/040 - Frais d'études | | 700 € |
| 1323-16/13 - Subventions d'équipement - départements | | -700 € |
| Total SI | 0 € | 0 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire modifie le budget annexe Economie 2011.

154 – Subvention complémentaire à l'association de la halte-garderie

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1103-051, prise lors de sa séance en date du 30 mars 2011 a accordé une subvention de fonctionnement de 21 500 € pour l'année 2011 à l'association Les P'tites Fripouilles gérant le service de halte-garderie à Saint-Philbert-de-Bouaine.

Il expose que l'association avait besoin d'un local afin d'y entreposer les jeux utilisés par les enfants à l'extérieur. Pour cela l'association a acheté un chalet en bois sur ces fonds propres. Elle demande aujourd'hui une participation de la communauté de communes à hauteur de l'investissement réalisé.

Monsieur le Président propose qu'en complément de la subvention de fonctionnement accordée en mars dernier, la communauté de communes participe à hauteur de 1 300 € pour l'investissement réalisé par l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accorde à titre exceptionnelle une subvention complémentaire de 1 300 € liée à l'acquisition d'un chalet en bois pour ranger les jeux extérieurs de l'association Les P'tites Fripouilles gérant la halte-garderie, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

155 – Tarif de la location de la salle annexe de Belleruche

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est devenu propriétaire des locaux situés 21 rue du Péplu et des annexes depuis le 26 avril 2011.

Il expose que la salle de réunion des annexes de Belleruche est sollicitée pour un usage privé en janvier prochain. Monsieur le Président propose de mettre en place un tarif de location pour les particuliers et les professionnels de la salle à hauteur de 35 €uros par jour afin de compenser les charges énergétiques. Il ajoute que la salle est en revanche mise gratuitement à la disposition des associations du canton de Rocheservière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire instaure un tarif de location de 35 €uros TTC par jour, pour la location de la salle annexe de Belleruche, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Développement économique et emploi

Rapporteur : Alain LEBOEUF

Compte rendu d'activités de la commission :

Les Trésors de Noël 2011

103 entreprises participent à l'opération.

Groupe de concertation agricole

Réunion du groupe le 06 décembre dernier.

ZI La Chevasse

Lancement de la consultation pour les travaux du réseau d'eaux pluviales et du bassin d'orage. Date limite de réception des offres fixées au mercredi 21 décembre à 12h.

Parc d'activités Le Vendée Ecopôle



Choix des entreprises en décembre.

Début des travaux en février 2012.

156 – ZA La Croix-Biton – Cession d'un terrain à la SCI 4R

Monsieur le Président expose que la société « Les Jardins de Bouaine » souhaite installer son entreprise de paysagiste dans la zone d'activités de la Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine.

Pour cette activité, les dirigeants auraient besoin d'une surface d'environ 2 867 m² découpée de la manière suivante :

-  afin de couvrir leur besoin immédiat, l'entreprise souhaiterait devenir propriétaire d'un terrain d'environ 1 434 m²,
-  à l'horizon de 2 ans, l'entreprise souhaiterait devenir propriétaire de l'autre partie du terrain d'environ 1 433 m², en accord avec les dirigeants, il y aura alors application d'une indexation à définir sur la base du prix du terrain cédé en 2011 et paiement d'un acompte de 5%, soit 1 003.10 €uros,

Monsieur le Président propose de vendre une partie de la parcelle de terrain de la zone d'activités enregistrée au cadastre sous la section ZS n°106 (p) d'une contenance d'environ 1 434 m² (en attente du document d'arpentage). Le prix proposé est de 14 € H.T. le m², avec un calcul de TVA sur marge se décomposant comme suit :

- o prix d'achat du terrain nu : 1.50 € le m²
- o prix de vente du terrain : 14.00 € le m²
- o marge H.T. : 12.50 € le m²
- o TVA sur marge : 2.45 € le m²
- o marge TTC : 14.95 € le m²
- o prix de vente TTC : 16.45 € le m².

Ce qui représente un montant net vendeur de 20 076 €uros hors taxes en accord avec l'avis du domaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vend une partie de la parcelle de terrain située ZA La Croix Biton enregistrée au cadastre sous la section ZS n°106 (p) d'une contenance d'environ 1 434 m² (en attente du document d'arpentage), à la SCI 4R ou toute personne morale pouvant s'y substituer représentée par Messieurs RAVELEAU Didier et RIPOCHE Loïc et Mesdames RAVELEAU Bernadette et RIPOCHE Danielle au prix de 14 €uros HT le m², soit un montant de 20 076 €uros HT (frais d'actes et autres à la charge de l'acquéreur), en accord avec l'avis du domaine n°2011-262-V-1720 du 28 novembre 2011, dit que les frais liés à la rédaction des actes notariés est à la charge de l'acheteur, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'acte notarié et les pièces s'y rattachant.

157 – ZA Le Chaillou – acquisition de terrain aux consorts AMIAUD

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°06-058 en date du 28 juin 2006 a décidé l'aménagement de cette nouvelle zone d'activités à l'Herbergement sur une surface de 5.7 hectares.

Il serait souhaitable que la communauté de communes puisse compléter sa maîtrise foncière des terrains sur la première tranche de cette zone d'activités économiques. C'est pourquoi, Monsieur le Président propose d'acquérir les parcelles cadastrées section ZT n°69 et 71, d'une surface respectivement de 26 533 m² et de 4 291 m², appartenant aux consorts AMIAUD. Les négociations ont abouti au prix global de 21 855.90 €uros net vendeur comprenant 24 038 m² de terres classées en zone agricole et 6 786 m² classées en zone d'activités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide l'acquisition des parcelles cadastrées section ZT n°69 et 71 d'une contenance respectivement de 26 533 m² et de 4 291 m² appartenant aux consorts AMIAUD pour un prix total de 21 855.90 €uros net vendeur, dit que les frais liés à la rédaction des actes notariés sont à la charge de la communauté de communes, et autorise le Président à signer l'acte notarié à venir et toute autre pièce s'y rapportant.

158 – Eclairage public des zones d'activités économiques – convention avec le SyDEV pour la réduction de l'éclairage

Monsieur le Président expose que chacune des 7 zones d'activités économiques communautaires en service est éclairée de manière disparate sur le territoire.

Dans un souci d'harmonisation, et de maîtrise de la consommation électrique, il a été étudié la possibilité de réduire le temps d'éclairage des candélabres. Tout en gardant un niveau d'éclairage permanent et apportant ainsi un niveau minimum de sécurité pour les entreprises installées dans les zones, Monsieur le Président propose de modifier les horaires de toutes les zones avec pour principe d'éteindre les candélabres à compter de 21h30 le soir, de les allumer à partir de 6h30 le matin et de laisser en permanent toute la nuit un candélabre sur trois.

Pour cela, il présente la proposition du SyDEV. L'intervention est estimée à 1 223 €uros hors taxes, avec une prise en charge du syndicat départemental à hauteur de 25%, la participation de la communauté de communes s'élève alors à 917 €uros (sans TVA).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire passe convention avec le SyDEV pour la mise en permanent/temporaire des candélabres des zones d'activités économiques communautaires dans les conditions énoncées ci-dessus, accepte la participation demandée d'un montant de 917 €uros (sans TVA), et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

🗑 Compte rendu de la réunion de la commission du 17 novembre 2011 :**👉 Projet de livre de M. Tétaud**

Chaque membre de la commission animation culturelle fait remonter dans son Conseil Municipal la recherche de 2 maximum 3 bénévoles de la commune qui pourraient être intéressés par le projet. Les élus sollicitent ces personnes ressources et font remonter leur nom à la communauté de communes pour janvier.

Jean-Pierre Bertrand animerait ensuite 6 réunions en 2012 avec l'ensemble du groupe soit environ 12 à 15 personnes pour réfléchir et faire remonter les histoires des villages du canton.

👉 Exposition « Parcours d'artistes amateurs »

L'exposition se déroulera du 31 mars au 29 avril 2012.

Les artistes exposants sont :

- _ Edith LIMOUZIN – ST-ANDRE-TREIZE-VOIES.
- _ Brigitte VIAL - ST PHILBERT DE BOUAINE
- _ Lydie LECLERC - MORMAISON
- _ Elisabeth PRAUD - ST SULPICE LE VERDON
- _ Gwenaëlle LE BONNIEC - ST SULPICE LE VERDON
- _ Joël GUIBRETEAU - ROCHESERVIERE
- _ Marcel VRIGNAUD - LES LUCS SUR BOULOGNE

Le week-end d'ouverture, seront les 31 mars et 1^{er} avril, de 15h à 18h.

👉 Simphonie du Marais

La commission propose de reconduire le partenariat et d'organiser un concert 2012 le dimanche 23 septembre à 17h soit à l'église de L'Herbergement.

🗑 Compte rendu d'activités de la commission :**👉 Spectacles de Vendée**

Bilan : 342 personnes ont assisté aux spectacles, dont 31% du canton.

👉 Mise en réseau des bibliothèques du canton

Une réunion de bilan et de perspectives avec les bénévoles des bibliothèques des communes aura lieu lundi 12 décembre à 19h.

👉 Exposition photographique du 14 janvier au 15 mars 2012 - Rétrospective de 40 ans de photographie de Bernard DESCAMPS

Vernissage : le samedi 14 janvier à 11h.

Visite commentée aux élus : mardi 17 janvier à 19h

Dimanches d'ouverture : les 22 et 29 janvier et les 5 et 12 février.

Visite commentée : le dimanche 29 janvier 2012.

Ecoles inscrites à la médiation :

- Ecole privée de Saint-Fulgent
- Ecole Gaston Chaissac de Rocheservière.
- Ecole Arc en Ciel de L'Herbergement
- Ecole Jean de la Fontaine de L'Herbergement
- Collège Saint-Sauveur

Communication : une page Facebook est en cours d'ouverture pour promouvoir l'exposition plus largement.

📎 Compte rendu du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du 03 novembre 2011 :

📎 Compte rendu du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du 24 novembre 2011 :**👉 Election**

Du nouveau à la tête de l'OT : Philippe Cadeau Président, Colette Graton et Nathalie Soëls Vice-présidentes (René Brenon était démissionnaire)

Danièle Monville a annoncé sa démission du Conseil d'Exploitation qui passe à 15 membres (6 élus, 6 acteurs du tourisme local, 3 bénévoles autres).

Commissions en cours de composition : "Rando" (responsable Bernard Clavurier ou René Brenon), "Hébergements" (responsable Colette Graton), "Promotion" (en remplacement de la com°Communication, responsable : Nathalie Soëls), "Concours Paysage de votre commune" (responsable : Bernard Louineau), idée d'une commission "Jardin de la Vendée" à creuser."

📎 Compte rendu d'activités de la commission :**👉 Chapelle Saint-Sauveur**

Fin des travaux prévue fin janvier.

Pour l'animation du site – une réunion est proposée le jeudi 19 janvier, de 10h à 12h30 sur site.

Possibilité de supprimer une partie du mur de l'ancien cimetière contigu à la Maison Farandole pour augmenter le passage contre le pilier du cimetière.

👉 Le Jardin de la Vendée

Bilan financier année 2011 : dépenses totales 47 503.02 € TTC, dépenses à la charge de la communauté de communes 15 834.34 €uros TTC.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le vendredi 06 janvier.

👉 Taxe de séjour 2011

1 244,61 €uros collectés (1 156,25 €uros en 2010) avec 2 hébergements supplémentaires.

👉 Comité de pilotage avec le club de Canoë Kayak

Terme du dispositif emploi tremplin en juillet 2012 avec arrêt de la subvention régionale pour le poste d'animateur.

👉 Rencontre annuelle des acteurs du tourisme

Elle pourrait avoir lieu le jeudi 02 février à 20h dans la salle d'exposition de la Chapelle Saint-Sauveur.

👉 Fin de mission randonnées

La mission d'Isabelle LIBLIN BOISSELEAU sur les sentiers de randonnées pédestres et cyclables prendra fin le 16 décembre prochain.

159 – Chapelle Saint-Sauveur – avenant aux marchés de travaux

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1209-166, prise lors de sa séance en date du 16 décembre 2009 a attribué l'ensemble des marchés aux entreprises pour un montant initial de travaux de 982 726.28 €uros hors taxes.

Il présente l'avenant du lot n°1 proposé : il s'agit de travaux supplémentaires liés à la mise en valeur du puits découvert, à la mise en place d'un sol gravillonné dans la cour arrière des logements, à la reprise du mur et du portillon d'accès arrière aux logements et à la création d'un mur de soutènement entre le cimetière et l'allée accédant à la chapelle non prévus à l'origine.

Cet avenant présente donc une plus-value de 7 790.31 €uros hors taxes portant le montant total de l'opération de 1 114 711.42 €uros à 1 122 501.73. €uros hors taxes soit + 14.2% par rapport aux marchés initiaux :

lot n°1 : Maçonnerie – pierre de taille : HAMELIN + 7 790.31 €uros hors taxes, soit 653 522.53 €uros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte l'avenant n°2 du lot n°1 présenté d'un montant de + 7 790.31 €uros hors taxes, ainsi le montant hors taxes du marché passe de 645 732.22 €uros à 653 522.53 €uros, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant présenté.

160 – Extension de la base de Canoë-kayak – attribution des marchés

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1109-120, prise lors de sa séance en date du 14 septembre 2011 a validé le projet d'extension du local canoë-kayak et a lancé la consultation pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Président précise que la consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée et a fait l'objet d'une parution dans un journal d'annonces légales : OUEST FRANCE (85) le 09 novembre dernier pour une remise des offres arrêtée au 29 novembre. Le marché comporte 11 lots.

- 4 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°1 : Gros œuvre
- 4 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°2 : Charpente bois
- 6 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°3 : Couverture tuile
- 5 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°4 : Serrurerie
- 5 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°5 : Menuiserie aluminium
- 2 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°6 : Menuiserie intérieure bois
- 2 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°7 : Cloison sèche
- 6 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°8 : Carrelage
- 3 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°9 : Peinture
- 2 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°10 : Electricité
- 3 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°11 : Plomberie - sanitaires

En fonction des critères d'attribution appliqués, Monsieur le Président propose de retenir les offres suivantes :

- lot n°1 : Gros œuvre : HAMELIN pour un montant hors taxes de 107 000 €uros,*
- lot n°2 : Charpente bois : MCPA pour un montant hors taxes de 67 643.50 €uros,*
- lot n°3 : Couverture tuile . : SARL PERRAUDEAU COUVERTURE pour un montant hors taxes de 11 000 €uros,*
- lot n°4 : Serrurerie : PINEAU SOUDURE pour un montant hors taxes de 5 264.13 €uros,*
- lot n°5 : Menuiserie aluminium : ATLANTIQUE OUVERTURES pour un montant hors taxes de 8 714 €uros,*
- lot n°6 : Menuiserie intérieure bois : ATELIER DU BOCAGE pour un montant hors taxes de 8 943.69 €uros,*
- lot n°7 : Cloison sèche : RINEAU BENOIT pour un montant hors taxes de 3 760 €uros,*
- lot n°8 : Carrelage : CARRELAGE CALENDREAU VINCENDEAU pour un montant hors taxes de 5 623.76 €uros,*
- lot n°9 : Peinture : SPIDE CHAUVEAU pour un montant hors taxes de 10 400 €uros,*
- lot n°10 : Electricité : MOINARD pour un montant hors taxes de 7 040.30 €uros,*
- lot n°11 : Plomberie – sanitaires : GRATON pour un montant hors taxes de 4 100 €uros,*

Ce qui représente un total de 239 489.38 €uros hors taxes pour une estimation DCE de 267 300 €uros, soit une moins-value de 10.4% par rapport à l'estimation prévisionnelle des travaux.

En outre, il ajoute que les travaux font l'objet d'une subvention de la région des Pays de La Loire dans le cadre du CTU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire retient :

- pour le lot n°1 : gros œuvre, l'offre présentée par l'entreprise HAMELIN pour un montant HT de 107 000 €uros,
 - pour le lot n°2 : charpente bois, l'offre présentée par l'entreprise MCPA pour un montant HT de 67 643.50 €uros,
 - pour le lot n°3 : couverture tuile, l'offre présentée par l'entreprise SARL PERRAUDEAU COUVERTURE pour un montant HT de 11 000 €uros,
 - pour le lot n°4 : serrurerie, l'offre présentée par l'entreprise PINEAU SOUDURE pour un montant HT de 5 264.13 €uros,
 - pour le lot n°5 : menuiserie aluminium, l'offre présentée par l'entreprise ATLANTIQUE OUVERTURES pour un montant HT de 8 714 €uros,
 - pour le lot n°6 : menuiserie intérieure bois, l'offre présentée par l'entreprise ATELIER DU BOCAGE pour un montant HT de 8 943.69 €uros,
 - pour le lot n°7 : cloison sèche, l'offre présentée par l'entreprise RINEAU BENOIT pour un montant HT de 3 760 €uros,
 - pour le lot n°8 : carrelage, l'offre présentée par l'entreprise CARRELAGE CALENDREAU VINCEDEAU pour un montant HT de 5 623.76 €uros,
 - pour le lot n°9 : peinture, l'offre de base présentée par l'entreprise SPIDE CHAUVÉAU pour un montant HT de 10 400 €uros,
 - pour le lot n°10 : électricité, l'offre de base présentée par l'entreprise MOINARD pour un montant HT de 7 040.30 €uros,
 - pour le lot n°11 : plomberie - sanitaires, l'offre de base présentée par l'entreprise GRATON pour un montant HT de 4 100 €uros,
- et autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

161 – Fixation des tarifs de la régie de l'Office de Tourisme – délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°0408-57, prise lors de sa séance en date du 03 avril 2008 a délégué une partie de ces attributions au Président de la communauté de communes.

En application du code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23) l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer certains de ces pouvoirs à son président à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du CGCT,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Monsieur le Président propose qu'une nouvelle délégation lui soit donnée afin de fixer par arrêtés les droits prévus au profit de la régie de l'Office de Tourisme qui n'ont pas un caractère fiscal et à l'exception des tarifs de la taxe de séjour. Il ajoute qu'à chaque réunion du Conseil, il rendra compte des travaux des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de déléguer à son président le droit de fixer par arrêtés les droits prévus au profit de la régie de l'Office de Tourisme à l'exception des tarifs de la taxe de séjour, l'autorise à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les différents prestataires, et l'autorise à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision.

✂ **Compte rendu de la réunion de la commission du 09 novembre 2011 :**

👉 **Programme d'aides 2010 – 2012**

| | ACTIONS | OBJECTIFS ANNEE 2011 | | REALISATION au 9 Novembre 2011 | |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
| | | Nbre logts | Crédits | Nbre logts | Crédits |
| ACTIONS Communauté de Communes | Diagnostic énergétique simplifié | 30 | 3 839,10 | 41 | 5 246,77 |
| | Diagnostic sur site | 10 | 2 200,80 | 12 | 2 640,96 |
| | Economies d'Energie | 50 | 35 000,00 | 78 | 50 393,96 |
| | Label Habitat Grand Axe | 6 | 12 000,00 | 3 | 6 900,00 |
| | Façades | 25 | 17 500,00 | 25 | 16 658,61 |
| | Assainissement | 30 | 21 000,00 | 15 | 10 500,00 |
| | TOTAUX | 151 | 91 539,90 | 174 | 92 340,30 |
| Résultat de l'année 2011 en % | | | 115% | 101% | |

Le coût TTC d'un diagnostic simplifié est de 127,97 €

Le coût TTC d'un diagnostic complet sur site est de 275,08 €

dont 220,08 € à la charge de la Communauté de Communes et 55 € à la charge du propriétaire.

👉 **Temporalité des actions du Programme Local de l'Habitat**

ACTION 1 – Poursuite du Programme Habitat

ACTION 1a - Les propriétaires occupants

ACTION 1b - Construire accessible - Le Label Habitat Grand Axe

ACTION 1c - Façades

ACTION 1d - Les économies d'énergies - Aides aux logements existants

ACTION 1e - Les économies d'énergies - Conseils personnalisés en énergie

ACTION 1f - Assainissement

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 2 – Convention FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique)

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 3 – Construire orienté « Le Label Axe Eco »

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 4 – Mise en place d'un nouveau programme habitat

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 5 – Bonus accession

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 6 – Habitat social public

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 7 – Observatoire - Bilan intermédiaire du PLH

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 8 – Suivi en matière d'aménagement et de réduction de la consommation foncière

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

ACTION 9 – Participation au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL).

| temporalité | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
|-------------|------|------|------|------|------|------|

✂ **Compte rendu d'activités de la commission :**

👉 **Gendarmerie**

Vendée Habitat nous informe de sa décision de poursuivre le projet de construction et ce sans solliciter de participation financière ni de la communauté de communes, ni de la commune.

162 – Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1109-113 prise lors de sa séance en date du 14 septembre 2011 a adopté le projet de Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes.

Envoyé le 23 septembre dernier aux communes membres, elles disposaient d'un délai de 2 mois pour le présenter devant chaque conseil municipal.

Monsieur le Président expose que le PLH a été approuvé avec avis favorable des communes et sans observations le 26 septembre pour Saint-André-Treize-Voies et Saint-Philbert-de-Bouaine, le 04 octobre pour Rocheservière, le 06 octobre pour Saint-Sulpice-le-Verdon et le 11 octobre pour L'Herbergement et Mormaison.

Il rappelle les grandes lignes des actions qui ont détaillées lors du conseil du 14 septembre dernier :

- action n°1 : Poursuite du programme d'action habitat jusqu'à son terme, soit le 31 décembre 2012 :
 - action n°1a – les propriétaires occupants
 - action n°1b – construire accessible (Label habitat Grand Axe)
 - action n°1c – façades
 - action n°1d – les économies d'énergies
 - action n°1e – conseils personnalisés en énergie
 - action n°1f – assainissement
- action n°2 : Convention Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)
- action n°3 : Construire orienté : le Label Axe Eco
- action n°4 : Mise en place d'un nouveau programme habitat
- action n°5 : Bonus accession
- action n°6 : Habitat social public
- action n°7 : Observatoire du logement et bilan intermédiaire du PLH
- action n°8 : Suivi des initiatives communales en matière d'aménagement et de réduction de la consommation foncière
- action n°9 : Participation au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Programme Local de l'Habitat 2012 – 2017 de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière tel que présenté et annexé, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision.

163 – Programme d'aides habitat 2010 – 2012 – nouvelles actions

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°0509-075, prise lors de sa séance en date du 19 mai 2009 a voté la mise en place d'une nouvelle action triennale en faveur de l'habitat et a validé les orientations du futur programme. Il rappelle également que le Conseil par la délibération n°1109-134 prise lors de sa séance en date du 04 novembre 2009 a adopté le règlement du programme d'aide triennale

Le programme actuel contient 6 actions :

1) Construction d'habitations neuves adaptées à tous :

- *Objectif* : inciter les propriétaires à améliorer et/ou construire des logements préalablement adaptés pour favoriser l'accueil temporaire ou le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées avec les préconisations du label Habitat Grand Axe.

2) Prime au ravalement de façades :

- *Objectif* : mettre en valeur les bâtiments, en incitant leurs propriétaires à en rénover les façades visibles de la voie publique.

3) Prime aux travaux d'économie d'énergie :

- *Objectif* : inciter les propriétaires à effectuer après conseil des travaux d'économie d'énergie, ou à construire un logement en utilisant des équipements performants.

4) Prime pour les travaux d'assainissement non collectif points noirs :

- *Objectif* : inciter les propriétaires de bâtiments qualifiés de points noirs à effectuer des travaux de mise aux normes de leur dispositif d'assainissement non collectif

5) Permanences :

- *Habitat et Développement* : permanences à la Maison de l'Intercommunalité, le 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 16h30 sans rendez-vous. Montage des dossiers, et assistance.
- *Association Elise* : permanences à la Maison de l'Intercommunalité, le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 17h, sur rendez-vous. Apport aux propriétaires d'un conseil global et neutre sur les économies d'énergies, orientation dans le choix des travaux, et information sur les financements.

6) Prime à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants :

- *Objectif* : inciter les propriétaires occupants à réaliser des travaux d'amélioration et/ou de mises aux normes dans leur résidence principale par des artisans

Monsieur le Président en application du Programme Local de l'Habitat propose de mettre en place dès le 1^{er} janvier prochain les actions n°3 : construire orienté et n° 5 : bonus accession du PLH, ainsi détaillée :

7) Construire orienté :

- *Objectif* : inciter les propriétaires à conseiller les accédants à la propriété à réaliser des logements avec une éco-orientation et leur permettre de limiter leurs dépenses énergétiques par une conception raisonnée de leur habitat avec les préconisations du Label Axe Eco.
 - *Bénéficiaires* : la prime est accordée aux bailleurs privés et aux accédants à la propriété.
 - *Bâtiments concernés* : la prime concerne tous les logements construits de type 2 minimum sur le territoire de la communauté de communes.
 - *Subvention* : Le montant de la prime est forfaitaire, soit 1 000 €uros par logement.
- La prime n'est allouée que dans la limite du budget inscrit à cet effet et elle est cumulable avec toutes autres primes.
- *Engagement du propriétaire* : La durée de l'engagement est de 6 ans à compter du versement de la prime. Le propriétaire s'engage à informer la collectivité de tout changement d'occupation, en cas de déclassement ou de changement d'usage du logement, le propriétaire s'engage à rembourser la prime au prorata des années non écoulées (à raison de 1/6 par année échue), à autoriser la communauté de communes à utiliser le logement labellisé comme support de communication du Label Axe Eco.
 - *Budget annuel communautaire* : 15 000 €uros pour 15 dossiers

8) Bonus accession :

- *Objectif* : avec la réforme du prêt à taux zéro, la disparition du PASS Foncier, le renforcement des exigences réglementaires en matière de construction BBC et para sismique, il est souhaitable de garantir l'accession à la propriété pour un grand nombre en bonifiant son programme habitat par une incitation complémentaire.
 - *Bénéficiaires* : la prime est accordée aux accédants à la propriété.
 - *Bâtiments concernés* : la prime concerne tous les logements construits de type 2 minimum sur le territoire de la communauté de communes.
 - *Subvention* : Le montant de la prime est forfaitaire, soit 500 €uros par logement, pour les accédants à la propriété bénéficiant d'au moins deux autres primes de la communauté de communes.
- La prime n'est allouée que dans la limite du budget inscrit à cet effet et elle est cumulable avec toutes autres primes.
- *Engagement du propriétaire* : La durée de l'engagement est de 6 ans à compter du versement de la prime. Le propriétaire s'engage à informer la collectivité de tout changement d'occupation, en cas de déclassement ou de changement d'usage du logement, le propriétaire s'engage à rembourser la prime au prorata des années non écoulées (à raison de 1/6 par année échue).
 - *Budget annuel communautaire* : 6 000 €uros pour 12 dossiers

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de compléter le programme actuel des mesures d'aides à l'habitat 2010 – 2012, par la mise en place de deux nouvelles actions inscrites au PLH : l'action n°3 : construire orienté et l'action n°5 : bonus accession, telles que présentées ci-dessus, dit que les nouvelles actions débiteront le 1^{er} janvier 2012 pour se clôturer le 31 décembre 2012, s'engage à mettre les crédits nécessaires au budget 2012, donne pouvoir au responsable de la commission habitat pour signer tout document se rapportant à l'attribution des aides, et donne pouvoir au Bureau dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année, pour mettre en paiement les primes, après réalisation conforme des travaux.

164 – Marché de suivi animation des mesures habitat 2010 - 2012 – avenant n°2

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°0909-110, prise lors de sa séance en date du 16 septembre 2009 a retenu pour le lot n°1 l'offre présentée par HABITAT et DEVELOPPEMENT dans le cadre du marché de suivi animation des mesures habitat 2009-2012.

Afin de tenir compte de la mise en place d'actions nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2012 (Construire orienté et Bonus accession), il propose d'étendre les missions d'HABITAT et DEVELOPPEMENT à l'animation, au montage de dossier et au suivi de ces deux programmes d'aides. Dans sa proposition d'avenant Habitat et Développement prévoit également qu'une réunion d'information soit organisée afin de présenter l'ensemble du programme habitat et plus spécifiquement les actions phares : Energie, Label Habitat Grand Axe, Label Axe Eco et Bonus accession. Enfin, il est imaginé qu'un nouveau document de communication soit réalisé.

Monsieur le Président expose que le forfait d'accompagnement du programme d'aide du bonus accession proposé par l'opérateur est de 450 € hors taxes pour l'année. Pour l'accompagnement du label Axe Eco, il propose la formule suivante avec un objectif annuel de 15 dossiers : 200 € hors taxes à l'étude du dossier + 50 € hors taxes à l'accord de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'avenant n°2 du lot n°1 du marché de suivi animation des mesures habitat 2010 - 2012 présenté par HABITAT ET DEVELOPPEMENT, pour l'animation et le suivi des deux nouvelles actions mises en place au 1^{er} janvier 2012, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir

Divers

Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU

165 – Convention de mise à disposition de matériel avec les communes membres de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

Monsieur le Président expose que depuis plusieurs mois, la communauté de communes a acheté du matériel qu'elle partage avec ses communes membres. Il s'agit notamment : d'une machine à peinture, de matériel pour l'entretien des terrains de sport herbés, de matériel de désherbage alternatif, alcobornes, de radars pédagogiques, d'un coffret électrique, d'un pupitre, d'un chapiteau, de grilles d'exposition.

Cette forme de mutualisation nécessite qu'une convention ayant pour objectif de définir les droits et obligations des parties résultant de cette mise à disposition soit passée entre les communes et la communauté de communes.

Après lecture de la convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la convention de mise à disposition de matériel avec les communes membres de la communauté de communes, et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

166 – Convention de gestion avec le SyDEV relative au contrat groupe de fourniture d'énergie électrique pour l'éclairage public

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°05-042, prise lors de sa séance en date du 30 mars 2005 a adhéré au groupement de commande du SyDEV pour la fourniture et l'acheminement d'électricité de l'éclairage public 2006 – 2009 et rappelle que par la délibération n°0209-010 en date du 04 février 2009 le Conseil Communautaire a renouvelé son adhésion pour la période 2010 - 2014.

Il expose que 277 communes et 12 intercommunalités ont adhéré au groupement de commande. Ce dernier a permis de réaliser une économie globale de 4% par rapport au tarif réglementé. Pour 2010, le SyDEV a décidé de compenser la hausse du marché POWEO de telle sorte que le prix facturé ne dépasse pas le tarif réglementé. Pour 2011 et avec la promulgation de la loi NOME, il est possible depuis le 1^{er} avril de revenir au tarif réglementé, solution, aujourd'hui la plus économique.

Monsieur le Président ajoute que ce retour va entraîner des modifications dans la gestion du contrat d'achat, il appartiendra à la communauté de communes d'assurer directement la gestion des contrats et des factures d'électricité pour l'éclairage public. Au regard de l'expérience acquise par le syndicat départemental dans la gestion pendant 5 ans de plus de 4 500 points lumineux, ce dernier propose de continuer à assurer la gestion de certaines prestations (ouverture de contrat, modification de puissance, passage tri/mono, changement de disjoncteur) à raison de 15 € hors taxes par intervention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire passe une convention confiant au SyDEV la gestion d'un point de vue administratif et technique du contrat de fourniture d'énergie électrique pour l'éclairage public à l'exception de la gestion de la facturation, accepte de régler au SYDEV la somme de 15 € hors taxes par intervention, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision et notamment la signature de la convention à intervenir.

✍ **167 – Convention de prestation de service avec le SyDEV pour la gestion administrative et technique du contrat de fourniture d'énergie électrique pour l'éclairage public**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°05-042, prise lors de sa séance en date du 30 mars 2005 a adhéré au groupement de commande du SyDEV pour la fourniture et l'acheminement d'électricité de l'éclairage public 2006 – 2009 et rappelle que par la délibération n°0209-010 en date du 04 février 2009 le Conseil Communautaire a renouvelé son adhésion pour la période 2010 - 2014.

Il expose que 277 communes et 12 intercommunalités ont adhérees au groupement de commande. Ce dernier a permis de réaliser une économie globale de 4% par rapport au tarif réglementé. Pour 2010, le SyDEV a décidé de compenser la hausse du marché POWEO de telle sorte que le prix facturé ne dépasse pas le tarif réglementé. Pour 2011 et avec la promulgation de la loi NOME, une résiliation de l'accord cadre a mis un terme au groupement de commande au 1^{er} avril dernier.

Monsieur le Président ajoute que la communauté de communes va revenir au tarif réglementé au 1^{er} janvier 2012. Afin de régler cette période transitoire (du 1^{er} avril au 31 décembre 2011) et permettre le remboursement au SyDEV des consommations électriques de l'éclairage public des zones d'activités communautaires, il est nécessaire de passer une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide le retour au tarif réglementé à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité de l'éclairage public, passe convention avec le SyDEV pour la prise en charge par la communauté de communes des consommations électriques de l'éclairage public des zones d'activités communautaires entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2011, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision.

✍ **168 – Convention avec le Centre de Gestion de la Vendée définissant les modalités de la prestation paie**

Monsieur le Président présente la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour le renouvellement de la prestation paie. En effet, le Centre de Gestion peut assurer pour le compte de la communauté de communes, les prestations suivantes :

- ✦ l'établissement des bulletins de paie des agents de l'établissement et des élus bénéficiaires d'indemnités de fonction,
- ✦ l'établissement des documents liés à la rémunération des agents et des élus bénéficiant d'indemnités de fonction,
- ✦ la mise à disposition des fichiers numériques,
- ✦ la possibilité de télécharger l'ensemble des documents mensuels sur le site extranet du Centre de Gestion,
- ✦ le transfert des virements Hopayra auprès du comptable du Trésor Public,
- ✦ et le transfert des données sociales auprès de la CRAM.

La facturation s'établit trimestriellement sur la base des tarifs adoptés par le Conseil d'Administration au titre de l'année au cours de laquelle s'effectue l'intervention (rappel tarifs 2011 : 5.15 €uros par bulletin, soit pour 15 bulletins un coût annuel d'environ 930 €uros). Il ajoute que la durée de la convention ne peut excéder 4 années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de conclure une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée définissant les modalités de la prestation paie, précise que la convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2012 et se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 4 années, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision, notamment la signature de la convention à intervenir.

✍ **Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grandlieu du 21 octobre 2011**

✎ **Agenda réunions**

- Jeudi 08 décembre à 18h00 : Bureau syndicat mixte du Parc d'Activités Economiques Boufféré - Vieillevigne
- Mardi 13 décembre à 18h00 : Comité syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen
- Lundi 19 décembre à 18h00 : Comité syndicat mixte du Parc d'Activités Economiques Boufféré - Vieillevigne
- Lundi 09 janvier à 17h00 : Bureau communauté de communes
- Lundi 30 janvier à 17h00 : Bureau communauté de communes
- Mercredi 08 février à 18h30 : Conseil Communautaire

✎ **Réunions 2012 de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière**

- Lundi 09 janvier 17h00 Bureau
- Lundi 30 janvier 17h00 Bureau
- **Mercredi 08 février 18h30 Conseil Communautaire**
- Lundi 27 février 17h00 Bureau
- Lundi 19 mars 17h00 Bureau
- **Mercredi 28 mars 18h30 Conseil Communautaire**
- Lundi 23 avril 17h00 Bureau
- **Mercredi 25 avril 19h00 Réunion Générale des Elus**
- Lundi 14 mai 17h00 Bureau
- **Mercredi 23 mai 18h30 Conseil Communautaire**
- Lundi 04 juin 17h00 Bureau
- Lundi 25 juin 17h00 Bureau
- **Mercredi 11 juillet 18h30 Conseil Communautaire**
- Lundi 03 septembre 17h00 Bureau
- **Mercredi 19 septembre 18h30 Conseil Communautaire**
- Lundi 24 septembre 17h00 Bureau
- Lundi 15 octobre 17h00 Bureau
- **Mercredi 31 octobre 18h30 Conseil Communautaire**
- Lundi 05 novembre 17h00 Bureau
- Lundi 26 novembre 17h00 Bureau
- **Mercredi 12 décembre 18h30 Conseil Communautaire**

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Francis BRETON
Secrétaire de séance



Hubert DELHOMMEAU
Président

